

INFORMATIONS ADHÉRENT (à remplir en majuscule)

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

E-MAIL : _____ @ _____

PARTIE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité : _____	Visa
-----------------------------------	------

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Peuvent bénéficier de la prime de rentrée scolaire, les enfants scolarisés de l'adhérent et de son conjoint, à charge fiscale, de 3 à 24 ans, sous conditions :

Pour que les enfants du conjoint soient pris en compte : justifier d'une vie maritale avec une adresse fiscale commune.

Envoi du dossier du 04 juin au 30 novembre 2024.

Calcul de l'âge : année civile moins année de naissance.

NOM ET PRENOM DES ENFANTS	A COCHER				NIVEAU SCOLAIRE (Rentrée de septembre 2024)
	Enfant de l'adhérent	Enfant du conjoint	A charge fiscale	AEEH	

LES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces à joindre pour les enfants de l'adhérent :

- Livret de famille complet (parent + enfants) de l'adhérent.
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.
- Avis d'imposition **2023 sur les revenus 2022 complet** recto-verso de l'adhérent.
- Attestation AEEH pour les enfants handicapés.

Pièces à joindre pour les enfants du conjoint :

- Livret de famille complet (parent + enfants) du conjoint.
- Avis d'imposition **2023 sur les revenus 2022 complet** recto-verso du conjoint.